

AVENANT N°1

AU MARCHE DE PARTENARIAT « Campus Porte des Alpes à Bron et Saint Priest »
SIGNE le 28 décembre 2023

Vu le marché de partenariat « Campus Porte des Alpes », référence 21TC12, ayant pour objet de confier une mission globale pour la construction de résidences universitaires, dont une partie valorisée, ainsi que la gestion de services associés,

Vu l'article L. 2194-1 du Code de la Commande publique,

Entre les soussignés :

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Lyon,

Représenté par M. Christian CHAZAL, Directeur général du CROUS de Lyon, fonction à laquelle il a été nommée par arrêté ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 28 juin 2017, pour une durée de quatre ans du 15 octobre 2017 au 14 octobre 2021, et renouvelé dans cette fonction par arrêté ministériel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 23 juillet 2021 pour une durée de quatre ans du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2025,

Ci-après dénommé le « **CROUS** »
D'une part,

ET

Le groupement momentané d'entreprises conjointe, composé de :

- **LINKCITY SUD EST**, Société en Nom Collectif, ayant son siège social à LYON (69), 18, Rue du Général Mouton Duvernet, identifiée sous le numéro SIREN 343 156 154 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON,

Représentée par Monsieur Joris DUQUOC, en sa qualité de Directeur Régional Périmètre Nord Rhône Alpes Auvergne de la société LINKCITY SUD-EST, domicilié professionnellement à LYON (69003), Bâtiment SKY 56, 18 rue du Général Mouton-Duvernet, ayant tous pouvoirs en vertu d'une délégation de signature en date du 15 décembre 2023 qui lui a été consentie par Monsieur Pierre-Yves MULLER,

Monsieur Pierre-Yves MULLER, ayant lui-même agit en qualité de co-gérant de la société LINKCITY SUD-EST, nommé à cette fonction par délibération de l'assemblée générale des associés en date du 30 avril 2021, renouvelé à ses fonctions par délibération du 19 avril 2024 ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

- **VILOGIA**, Société Anonyme d'HLM, ayant son siège social à VILLENEUVE D'ASCQ (59), 74 rue Jean Jaurès, identifiée sous le numéro SIREN 475 680 815 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille,

Représentée par Monsieur Romain Albert ayant tous pouvoir en vertu d'une délégation de signature en date du 20 décembre 2023 qui lui a été consentie par Monsieur Philippe Remignon, dûment habilité aux fins des présentes,

N
M
H

- BOUYGUES BÂTIMENT SUD EST, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social à LYON (69), 18, Rue du Général Mouton Duvernet, identifiée sous le numéro SIREN 731 620 316 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON,

Représentée par Denis URCULLU, directeur général adjoint, ayant tous pouvoir en vertu d'une délégation de signature en date du 21 décembre 2023 qui lui a été consentie par Monsieur Daniel LOPES, dûment habilité aux fins des présentes,

Dont la société **LINKCITY SUD-EST** est le mandataire solidaire.

Ci-après désigné « le **Cocontractant** »
D'autre part,

Ci-après dénommés ensemble les « Parties » ou séparément une « Partie ».

Après avoir préalablement exposé :

Par avis d'appel public, le CROUS a lancé en mars 2021 un appel à candidatures d'opérateurs en vue de la passation d'un marché de partenariat ayant pour objet de confier à un tiers une mission globale couvrant la conception, la construction, le financement (en tout ou partie), le gros entretien-renouvellement de résidences universitaires ainsi que les services associés sur le campus Porte des Alpes de l'Université Lyon Lumière Lyon 2, sur les communes de Bron et Saint-Priest et comprenant également un volet valorisation immobilière privée sous forme d'AOT avec droits réels ou de bail à construire à attribuer au titulaire du Marché (l'ensemble de ces volets étant dénommé ci-après le « **Projet** »).

En vue de répondre à la candidature, les sociétés LINKCITY SUD-EST, VILOGIA et BOUYGUES BÂTIMENT SUD-EST se sont rapprochées et ont décidé de former entre elles un groupement momentané d'entreprises conjointes.

Les membres du groupement ont prévu, dans le cadre d'une convention de groupement régularisée en date du 22 novembre 2023, la répartition entre eux des tâches et missions à réaliser dans le cadre du Marché de Partenariat. La société LINKCITY SUD-EST est en charge des missions de promotion immobilière de la partie logements CROUS et de la Partie Valorisée.

Le Cocontractant a remis une Offre finale le 27 juin 2022 et a été désigné par le CROUS « titulaire pressenti » suivant courrier en date du 27 octobre 2022. A l'issue de la période de perfectionnement et de mise au point, le Conseil d'administration du CROUS a accepté en date du 16 octobre 2023, l'offre du Cocontractant actualisée.

Aux termes de son offre, le Cocontractant s'est engagé :

- Au titre du Marché de Partenariat, à prendre la responsabilité de la conception, de la construction, du financement (en tout ou partie), du gros entretien-renouvellement des ouvrages CROUS ainsi que les services associés ;

- Au titre du bail à construction, à édifier le programme de construction et à céder dans un second temps en l'état futur d'achèvement ledit programme de construction et les droits résultants du bail à construction au profit :

- (i) de la société Vilogia s'agissant de l'ouvrage VILOGIA,
- (ii) de la société The Boost Society ou toute société contrôlée au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce par la société Kley Group / The Boost Society Group s'agissant de l'ouvrage libre.

Le marché de partenariat a été régularisé entre le CROUS et le Cocontractant en date du 28 décembre 2023 (ci-avant et ci-après le « **Marché de Partenariat** »).

[Handwritten signatures]

Il résulte de l'article 43.2 du Marché de Partenariat que le CROUS dispose à tout moment du droit d'ordonner des modifications en vue d'assurer le meilleur fonctionnement et la conformité des ouvrages à ses nouveaux besoins, dans le respect des dispositions du Code de la commande public.

Le CROUS a pris l'attache du Cocontractant pendant la phase exécution des ouvrages objets du Marché de Partenariat afin de demander que soient réalisés des travaux modificatifs et que l'annexe 7 « Programme technique » du Marché de Partenariat soit adaptée en conséquence.

Tel est l'objet du présent avenant.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit entre les Parties :

1. Objet

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes portant sur la réalisation des ouvrages CROUS réalisés en exécution du Marché de Partenariat :

- Devis N°01. ind 03 : Modification de prestations formulées lors de la présentation des témoins de logements du 06/11/2024
- Devis N°03. ind 01 : Mission de création et de suivi de mise en œuvre d'une charte graphique de signalétique - Campus Porte des Alpes / Alice GUY
- Devis N°04. ind 01 : Fourniture et pose d'enseignes lumineuse sur les bâtiments Crous (A, D, E et I)
- Devis N°05. ind 01 : Moins-value suppression fourniture de mobilier
- Devis N°06. ind 03 : Modification des aménagements extérieurs du lot 3
- Devis N°07. ind 01 : Fourniture et pose de cimaises de lit
- Devis N°08. ind 01 : Signalétique relative au projet de l'Atelier CHV
- Devis N°09. ind 02 : Fresques Extérieurs - Projet "Alice Guy" de l'Atelier CHV
- Devis N°10. ind 03 : Demandes de modification de prestation phase parachèvement
- Devis N°11. ind 01 : Modification des enseignes

Lesdites modifications ont fait l'objet d'une fiche technique modificative acceptée par le CROUS et le représentant du Co-contractant conformément à l'article 43.2 du Marché de Partenariat.

Ces modifications n'étant pas substantielles, les dispositions de l'article L. 2194-1 du Code de la Commande publique sont applicables.

2. Modification de l'annexe 7 « Programme technique »

Les prestations figurant aux Devis N°01 ind 03, N°05 ind 01 et N°07 ind 01 modifient l'annexe 7 « Programme technique » du Marché de Partenariat pour ce qui concerne le mobilier des logements et figurent ci-annexés au présent avenant.

Les prestations figurant aux Devis N°03 ind 01, N°04 ind 01, N°06 ind 03, N°08 ind 01 et N°09 ind 01 complètent l'annexe 7 « Programme technique » du Marché de Partenariat et figurent ci-annexés au présent avenant.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur les Obligations de GER, les Performances, les Critères de Performances et la Durée du marché.

3. Entrée en vigueur

Le présent avenant prend effet à sa signature.

M *N*
3 *H*

4. Montant

Les incidences financières des Devis sont :

| | Montant € HT | TVA | Montant € TTC |
|--------------------|------------------------|------------|-------------------------|
| Devis N°01. ind 03 | 43 736,22 € HT | 20% | 52 483,46 € TTC |
| Devis N°03. ind 01 | 33 935,00 € HT | 20% | 40 722,00 € TTC |
| Devis N°04. ind 01 | 19 442,50 € HT | 20% | 23 331,00 € TTC |
| Devis N°05. ind 01 | -18 116,25 € HT | 20% | -21 739,50 € TTC |
| Devis N°06. ind 03 | 20 779,50 € HT | 20% | 24 935,40 € TTC |
| Devis N°07. ind 01 | 40 150,00 € HT | 20% | 48 180,00 € TTC |
| Devis N°08. ind 01 | 41 657,10 € HT | 20% | 49 988,52 € TTC |
| Devis N°09. ind 02 | 41 580,00 € HT | 20% | 49 896,00 € TTC |
| Devis N°10. ind 03 | 164 992,80 € HT | 20% | 197 991,36 € TTC |
| Devis N°11. ind 01 | 2 380,00 € HT | 20% | 2 859,00 € TTC |
| TOTAL | 390 536,87 € HT | | 468 644,24 € TTC |

Le montant du présent avenant est donc de 468 644,24 € TTC.

Le montant initial de l'investissement étant de 20 464 432 € TTC, le montant de l'investissement après avenant est de 20 933 076,24 € TTC, soit une augmentation de 2,29 %.

Conformément à l'article 44.1 du Marché de Partenariat, ce montant est financé par un versement direct au Cocontractant. Cet avenant n'a donc pas d'incidence sur le Loyer Financier. Il n'a pas non plus d'incidence sur le Loyer Phase d'Exploitation.

5. Conditions de règlement

Conformément à l'article 44.1 du Marché de Partenariat ces modifications seront financées par un versement direct au Cocontractant.

En conséquence, LINKCITY SUD EST facturera directement le CROUS en deux fois. Une première facture correspondant aux devis N°01 à N°09 à la signature du présent avenant et une deuxième facture correspondant au devis N°10 après exécution des prestations.

Conformément aux articles L.2192-1 et suivants du code de la commande publique, le Cocontractant transmet les factures sous forme électronique. En application de l'article L.2192-5, le Cocontractant transmet les factures sous forme électronique en utilisant une solution mutualisée, mise à disposition par l'Etat. Cette solution s'intitule CHORUS PRO. Elle permet le dépôt, la réception, la transmission des factures électroniques et leur suivi, et est mise gratuitement à la disposition des fournisseurs.

Afin que les factures soient correctement acheminées jusqu'au site destinataire du Crous de Lyon Le titulaire du marché devra renseigner les informations suivantes :

- Le numéro de SIRET, qui identifiera le Crous de Lyon en tant que destinataire de la facture : 186 901 567 00013
- Le code service : 1042

Les factures seront payées dans les TRENTE (30) jours calendaires à compter de la date de dépôt sur CHORUS PRO.

Lutte contre la fraude aux paiements

Afin de lutter contre la fraude aux paiements, toute demande de modification des références bancaires visées ci-dessus devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée au siège social du Crous. La demande de modification des références bancaires ne sera valable que si elle est signée par

4
MM
+
M

deux représentants de la société LINKCITY SUD-EST, vendeur, spécifiquement habilités par le mandataire social, dont le nom figure sur l'extrait Kbis qui devra être joint à la demande. Aucune modification des références bancaires ne sera valable si elle n'a pas été formalisée par un avenant signé par les représentants habilités de chacune des Parties.

6. Maintien des Clauses en Vigueur

Les autres clauses et annexes du Marché de Partenariat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en cinq exemplaires, dont un original pour le Contrôleur Budgétaire et pour chacune des Parties,
À LYON, le

Visa du Contrôleur Budgétaire Régional (CBR) :

| SIGNATURE DES PARTIES | |
|--|---|
| CROUS de LYON | LINKCITY Sud-Est  LINKCITY SUD-EST SNC au capital de 15 000 € Bâtiment SKY 56 18 Rue du Général Mouton Duvernet - CS 33812 69487 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 37 31 10 00 - www.linkcity.com RCIS Lyon 343 156 154 |
| VILOGIA  Vilogia AuRA 91, cours Lafayette 69006 LYON N° Cristal : 09 69 37 36 35 APPEL NUMÉRO TAXE Vilogia / Société Anonyme d'HLM N° Siren 415 880 815 - RCS Lille Métropole | BOUYGUES BATIMENT SUD-EST  BOUYGUES BÂTIMENT SUD-EST Bâtiment SKY 56 18 Rue du Général Mouton Duvernet - CS 33812 69487 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 37 31 10 00 - www.bouygues-batiment-sud-est.fr SIRET 731 620 316 00422 |

 5